

# CHALLENGE TRAIL DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN

## REGLEMENT 2024

Le règlement du Challenge trail « De l'Aubrac aux Gorges du Tarn » 2024 est arrêté comme suit :

### ARTICLE 1

Le Challenge « De l'Aubrac aux Gorges du Tarn » est ouvert à tout coureur masculin ou féminin, des catégories espoirs à masters. La participation au Challenge est gratuite (sous réserve de remplir les conditions d'inscription aux différentes épreuves).

### ARTICLE 2

Le Challenge comporte 4 épreuves :

- **Les Foulées de Canilhac**, 14 km, le 17 mars,
- **Le Lozère Trail**, 12 ou 27 km, le 18-19 mai,
- **Le Trail de La Tieule**, 13 ou 21 km, le 30 juin,
- **L'enfer de Roqueprins**, verticale de 2.5 km, le 23 août

### ARTICLE 3

En partant du classement scratch masculin et du classement scratch féminin, le décompte des points s'effectuera de la façon suivante, pour chaque épreuve :

- 1<sup>er</sup> : 100 points
- 2<sup>ème</sup> : 99 points
- 3<sup>ème</sup> : 98 points
- 4<sup>ème</sup> : 97 points
- Etc.
- 100<sup>ème</sup> et au-delà : 1 pts

### ARTICLE 4

Le classement définitif du Challenge s'effectuera par le cumul des points réalisés par chaque participant sur 4 épreuves.

Si le participant fait les 4 trails, nous comptabiliserons les 4 temps.

Si le participant fait 3 trails, nous comptabiliserons les 3 temps.

Si le participant fait 2 trails ou moins, sa participation ne sera pas prise en compte.

Dans la cas où une épreuve soit annulée, nous comptabiliserons les 2 meilleurs classements sur 3 courses.

## **ARTICLE 5**

### **Récompense :**

Le Challenge récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement **scratch**).

## **ARTICLE 6**

### **Remise des Prix :**

La remise des prix du challenge s'effectuera à La Canourgue le 23 août lors de l'enfer de Roqueprins

## **ARTICLE 7**

### **Environnement :**

Le Challenge est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge.

## **ARTICLE 8**

Chaque participant s'engage à respecter le règlement de chaque épreuve.  
L'acceptation du règlement des Trails vaut pour acceptation du challenge.

## **CONTACTS**

Alexandre ROUZIER : 06 75 70 47 70

Berangère MARTIN : 06 49 40 18 61

Marion SOZZI / 06 23 04 06 18